AUBRY DU HAINAUT

Bulletin d'Informations Municipales

Octobre 2019

Sommaire

Page 02	Editorial du Maire
Page 03	Discours de Mme Renée STIEVENART
Page 04	Service jeunesse
Page 05	Les hobbies du Hainaut Kermesse du foyer notre dame
Page 06	Les 10 ans de l'Il Ô marmots Association entre…chats 3
Page 07	Fête des parents Fête de l'école et remise des prix
Page 08	Un monde en Fête Aubry - Terre de romancier
Page 09	Production d'eau plus douce Plan local d'urbanisme intercommunal
Page 10	Aubry - Partenaire des énergies renouvelables Taxes locales Modification de l'antenne relais Orange
Page 11	Déneigement Attention au monoxyde de carbone
Page 12	Entretien des fils d'eau et fossés
Page 13	Annuaire des associations
Page 14	Infos pratiques

Retrouver les informations concernant le municipalité et les manifestations

sur le site et le facebook de la Mairie :

http://www.aubryduhainaut.fr

https://www.facebook.com/Aubry-du-Hainaut-1675979572678151/

Chères Aubrysiennes, Chers Aubrysiens,

Bienvenue sur ce premier bulletin municipal dont je signe l'éditorial en tant que maire de notre commune.

Le 1er septembre 2019, le Conseil Municipal dans sa grande majorité m'a accordé sa confiance en me désignant comme successeur de Madame STIEVENART qui s'est retirée des fonctions de première magistrate.

J'ai souhaité raisonnablement que seuls deux adjoints m'accompagnent dans les tâches quotidiennes de gestion municipale au cours des mois qui précèdent les prochaines élections en mars 2020.

Merci à l'ensemble du Conseil Municipal qui, à l'unanimité, a validé ce choix et désigné Mme Élisabeth DUBOIS et M. Jean-Louis LASSAL pour me seconder.

J'adresse également un grand remerciement à Mme STIEVENART pour son dévouement à la commune depuis près de 36 ans, dont 18 en tant que maire.

Auprès d'elle durant ces 18 années et auprès d'un autre maire, quelques années plus tôt, dans une autre commune, en Lorraine, j'ai fait l'apprentissage du rôle d'adjoint au maire.

Comme la presse locale s'en est fait écho, j'ai toujours considéré qu'être maire d'une commune est un vrai métier et qu'il nécessite une réelle formation.

C'est pour cela qu'au-delà de mon métier d'ingénieur au Ministère de l'Écologie, au service des collectivités locales, j'ai suivi diverses formations (université, sciences politiques...) qui m'ont permis de m'aguerrir aux questions aussi diverses que la gestion des ressources humaines, la comptabilité publique, l'entretien des voiries et des bâtiments, les conflits de voisinage, la gestion d'un cimetière... pour n'évoquer qu'une partie du panel des préoccupations quotidiennes d'un maire.

Ces préoccupations sont aussi les vôtres et je suis à votre écoute pour en parler et pour construire et améliorer ensemble notre cadre de vie. N'hésitez pas à me contacter.

Je sais également que nous pouvons, vous et moi, compter sur la compétence du personnel communal présent sur tous les fronts bien qu'en équipe restreinte eu égard aux finances communales qui s'amenuisent au fil des baisses de dotation, des transferts de compétence ou encore de la hausse des coûts des services. Je les en remercie.

Quant au bulletin municipal que vous tenez entre vos mains, je souhaite qu'il soit un vrai trait d'union entre la municipalité, les associations et institutions qui animent la vie communale et dont les travaux sont mis en exergue et l'ensemble de la population.

Bien sûr, il est également un vecteur de communication sur les droits de chaque citoyen et les obligations d'une vie en société, en bon voisinage.

À noter que pour des raisons légales, à l'approche des prochaines élections municipales, ce bulletin ne peut pas faire écho du bilan des actions réalisées par votre municipalité depuis le début de l'année 2019 et plus largement au cours du mandat. Il n'y sera donc pas fait référence dans les prochaines pages.

Bonne lecture et rendez-vous en mairie et dans les diverses manifestations proposées par nos associations, foyer, école, service jeunesse…

Discours de madame Renée STIEVENART Préalable à l'élection du Maire 1er septembre 2019

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je vais être brève. J'ai souhaité prendre la parole avant que l'on procède à l'élection du Maire et des adjoints pour expliquer ma décision qui a été mûrement réfléchie et pour remercier tous mes compagnons d'aventure pendant ces 18 années où j'ai accompli mes missions de Maire mais aussi les 18 années, comme conseillère municipale, qui ont précédé.

Vous avez été surpris de découvrir dans la Voix du Nord du 28 août que j'avais démissionné de mes fonctions de Maire. Certains s'y attendaient, je ne me cachais pas pour dire que je souhaitais arrêter.

Je veux consacrer plus de temps à mon mari que je remercie pour sa patience et à ma famille qui a également été d'un grand soutien pendant toutes ces années. La famille est le bien le plus précieux que nous ayons.

Je veux remercier les Maires qui m'ont précédée, avec qui j'ai été élue - Merci à Madame Joly d'être présente ce matin - et qui m'ont appris la gestion d'une commune « en bon père de famille » selon la formule consacrée. Je les remercie pour le travail qu'ils ont accompli. Ils m'ont permis de réaliser les objectifs que je m'étais fixés à savoir développer des équipements et des services pour les familles afin que notre village ne meure pas.

Je remercie tous les élus qui ont soutenu les projets que je leur ai proposés, qui m'ont accompagnée en 2001, 2008, 2014. Je ne peux pas les citer tous, alors je garde leur nom dans mon cœur. Ils ont été de précieux collaborateurs.

Je remercie les agents communaux - titulaires, contractuels - qui ont contribué par leur travail, leur dévouement, leur sens aigu du service public, à la mise en œuvre de tous ces projets. Sans eux, rien n'aurait été possible. Ils sont la cheville ouvrière que l'on oublie peut-être trop souvent.

Je remercie tous les partenaires, partenaires institutionnels (État, Région, Département, Valenciennes Métropole - Merci à monsieur Le Président pour sa présence - les différents Syndicats, la CAF, et j'en oublie), mes collègues Maires, Vice-Présidents, Présidents, et les entreprises avec lesquels j'ai travaillé dans l'intérêt général de la commune et des habitants. Il a fallu faire des choix, mais la vie n'est-elle pas faite de choix.

Ces 18 années comme Maire au service des Aubrysiennes et des Aubrysiens ont été 18 années de vie intense. De nombreuses réalisations ont vu le jour, de nombreux projets sont en gestation depuis 18 ans pour certains. Comme vous l'avez lu dans la presse, je ne vous quitte pas parce que je suis lasse, sans vision pour l'avenir ; j'ai encore beaucoup d'envies mais je pense que l'heure est venue de tourner la page. La vie vous apprend le prix des choses. Je peux vous dire que j'apprécie cette vacance qui m'a déjà offert, depuis 8 jours, de multiples moments de bonheur avec ceux que j'aime.

Je garderai d'excellents souvenirs des moments partagés avec chacun de vous, des rencontres, des échanges avec les Aubrysiennes et les Aubrysiens qui m'ont accordé leur confiance, encouragée ou sollicitée. Leurs sollicitations ont donné un sens à mon engagement et m'ont permis de progresser.

Un grand merci à tous ; Je reste au Conseil municipal et je conserve mes autres mandats. Ce qui nous donnera l'occasion de nous rencontrer et de partager des moments privilégiés.

Je passe la parole à Monsieur Zingraff que je remercie pour son investissement de tous les instants à mes côtés pendant 18 années et demie.

Il a assuré l'intérim depuis le 24 août. Il va faire procéder dans quelques instants à l'élection du Maire et des Adjoints.

Merci de votre attention et pour toutes les marques de sympathie que vous m'avez témoignées.

Renée STIEVENART

Service jeunesse

En cette rentrée 2019-2020 ce sont plus de 160 enfants qui profitent des différentes prestations du service jeunesse.

Les services journaliers

- la restauration scolaire accueille en moyenne 125 enfants par jours dont 40 maternels,
- l'accueil périscolaire du matin une trentaine d'enfants,
- l'accueil périscolaire du soir accueille entre quarante et cinquante enfants,
- le service d'aide aux devoirs accueille une vingtaine d'enfants du lundi au jeudi

Les services à la semaine :

- le club ados accueille une dizaine de jeunes de 10 à 15 ans tous les mercredis de 14h00 à 17h00. Le service jeunesse propose aux jeunes des activités de loisirs variées (sportives, manuelles,...) ainsi que des sorties (bowling, patinoire, Laser Game,…) La reprise des activités de l'accueil ados a eu lieu le mercredi 18 septembre 2019.

Les petites vacances :

- les accueils de loisirs des petites vacances accueillent jusqu'à 32 enfants de 3 à 11 ans sur l'ensemble de la journée ainsi qu'un groupe de pré-ados/ados l'après midi. Sur l'année 2019-2020, ils ont bénéficié d'activités sur les thèmes des « Vilains », les « Cinq sens » et « Le sport ».

Les services à l'année :

- le centre de juillet : ouvert aux 3-15 ans révolus. L'ACM fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 17h avec un service de restauration le midi et accueille 99 enfants. Cette année les enfants et jeunes ont pu profiter d'activités s'articulant autour du thème des « Traditions du Nord », notamment avec la visite du centre historique minier de Lewaerde, de réalisations de géants, …

- le séjour au sports d'Hiver ouvert aux jeunes de 7 à 17 ans, a eu lieu du 6 au 13 avril 2019. Ils ont été logés 8 jours au chalet « L'escalade » en pension complète à Morzine et ont profité du domaine skiable d'Avoriaz. Des préinscriptions pour le séjours 2020 auront lieu avant la fin de l'année 2019. Les renseignements concernant le séjours seront diffusés sur les pages Facebook de la Mairie et du Service Jeunesse après les vacances d'Automne.

Les Hobbies du Hainaut

L 'association des Hobbies du Hainaut est une association qui souhaite promouvoir et développer les arts du textile et du fil, les arts du papier, de la carterie, du mail art, les arts plastiques par des ateliers, des expositions, des stages à destination d'un public d'adultes et d'enfants accompagnés de leurs parents.

Elle organise tout au long de l'année des sorties sur des salons dédiés à leurs activités, tels que le salon de l'aiguille en fête et le salon du DIY, ainsi qu'une nuit du Patch dans la salle des Mazingues d'Aubry du Hainaut. La dernière « Nuit du patch » s'est tenue le 21 juin 2019.

L'association se réunit tous les mardis de 14h00 à 18h00 au local du point animation jeunesse (à côté de la Mairie)

Contact : M. Dusart ***Tél*** *: 06 12 98 90 33*

Kermesse au Foyer Notre Dame

En ce début de mois de juin 2019, le foyer a organisé une kermesse donnant ainsi une nouvelle opportunité pour ses résidents de s'ouvrir à l'extérieur en accueillant les familles, les amis et les riverains.

Ils ont, pour l'occasion, présenté l'ensemble des activités menées toutes l'année, avec l'aide de leurs moniteurs et d'intervenants extérieurs, sous forme de spectacles de chants, danses et cirques.

Le Foyer Notre Dame, situé rue Henri Maurice à Aubry du Hainaut, est un centre médico-social pouvant accueillir 60 adultes de 20 à 60 ans porteurs de déficience mentale moyenne à profonde et/ou déficience psychique et ce 24h/24, 365 jours par an.

Le personnel du Foyer Notre Dame a pour objectifs de:

- Favoriser le maintien ou le développement de l'autonomie des personnes accueillies grâce à des actions visant à la socialisation, le maintien et le développement des capacités cognitives, culturelles et sociales
- Favoriser la participation des adultes à la vie sociale, culturelle et citoyenne
- Faciliter la communication grâce à des moyens de compensation du handicap
- Proposer un cadre de vie chaleureux et sécurisé
- Assurer le bien-être physique et moral des personnes accueillies

Plus d'informations :
Directeur : M. FICHAUX Thomas
Mail : foyernotredame@asrl.asso.fr
Tel : 03.27.46.47.56

Les 10 ans de l'Îl Ô marmots

Créée en 2009, l'îl ô marmots est une entreprise de crèche. Située sur la commune d'Aubry du Hainaut, ce multi accueil de 12 places est destiné aux enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans.

La fête des familles, qui a eu lieu ce 20 juin 2019 dans la salle des Mazingues d'Aubry du Hainaut, a donc aussi été l'occasion de fêter le dixième anniversaire de l'ouverture de la structure « Les petits diables » sur la commune.

Les familles d'Aubry et d'Hérin ont pu profiter d'un moment convivial et festif en présence des équipes d'encadrement de la crèche.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 00.

La structure est aussi en capacité d'accueillir les enfants porteur d'un handicap.

L'équipement bénéficie au titre de son fonctionnement du soutien de la Municipalité et de la Caf de Valenciennes.

Plus de renseignements :
L'îl Ô marmots - crèche d'éveil
61, rue Henri Maurice
Tél : 03.27.34.70.26
Mail : lilo.marmots@gmail.com

Association de danse Entre…Chats 3

Des cours de Danse Classique et Jazz sont prodigués par Mlle Sandy Fazzino pour tous les élèves, de 4 à 99 ans, qui le désirent.

Pou Aubry du Hainaut, les élèves sont accueillis au Dojo situé rue Gabriel Péri aux horaires indiqués dans l'encart ci-après.

C'est sur le thème de « l'Enfant Maudit » que les 75 élèves ont pu montrer leur talent lors du gala des 15 et 16 juin 2019 qui s'est tenu au théâtre des 3 Chênes à Le Quesnoy.

Dojo d'Aubry du Hainaut:

Mercredi :

-13h45 à 15h45 : Débutante Classique et Jazz
-15h45 à 16h45 : Cours d'éveil
-16h45 à 18h45 : Intermédiaire Classique et Jazz

Samedi :

-11h30 à 13h30 : Supérieure Classique et Jazz
-13h30 à 15h30 : Moyenne Classique et Jazz

***Contacts : Mme FAZZINO** : 06.99.56.54.63*

Fête des Parents

La semaine du 20 au 24 mai 2019, les enfants de l'école ont fêté les parents en leur proposant d'assister à des spectacles de chorale au cours desquels ils ont repris les chants appris avec leurs professeurs.

Trois représentations ont eu lieu dans la salle des Mazingues, le soir après les cours. Chaque soir était dédié à un niveau scolaire, maternelles, cycle2 et cycle3.

Les parents ont reçu à la fin de chaque représentations les présents confectionnés par les enfants ainsi que les cadeaux offerts par la municipalité remis par nos élus.

Chaque soirée était clôturé par un pot de l'amitié offert par la municipalité.

Fête de l'école et remise des prix

Samedi 29 juin, les vacances pour petits et grands de l'Ecole Communale du village, approche à grand pas…

Pour clôturer en beauté une année scolaire riche, cette fête des écoles fut organisée par l'Association Ecole Aubry avec l'aide de l'équipe enseignante et éducative et la municipalité.

C'est sous un soleil omniprésent, et sous les yeux des familles réunies sur le terrain derrière la salle des Mazingues, que chaque classe a présenté des danses préparées par leurs enseignants sur le thème des « années 80 ».

Lors de l'entracte, l'équipe Municipale a offert aux élèves les livres choisis à leur intention par leurs professeurs.

Un grand merci aux membres de l'Association Ecole Aubry ainsi qu'aux bénévoles pour leur investissement au cours de cette journée qui fut une vraie réussite malgré un soleil cuisant.

Un monde en fête

Représentation théâtrale, soirée jazz, vide grenier et feux de la St Jean font parti des nombreuses animations proposées par l'association « Un Monde en fête » au cours du premier semestre 2019.

Les bénévoles de l'association se sont mobilisés lors de ces événements afin de proposer des animations variées de qualités qui ont ravi tous les participants.

Après la fête du Marais qui a eu lieu le week-end des 7 et 8, les bénévoles s'affairent à la préparation des flâneries de Noël qui auront lieu les 23 et 24 novembre 2019 à la salle des Mazingues.

Plus de détails concernant les flâneries de Noël seront diffusés sur le Facebook de l'association ainsi que sur les différents médias de la Mairie.

Vous souhaitez rejoindre l'association ou simplement aider en tant que bénévole :
Contact : unmondeenfete@gmail.com

Aubry – terre de romanciers

Après les romans policiers de Floryan DESPRES, un second Aubrysien nous gratifie de la qualité de sa plume, Monsieur Jean DUPONT.

Dans son livre « *Le Chèvrefeuille et le Coudrier* », Jean DUPONT nous raconte son parcours atypique de l'enseignement à la prêtrise, du mariage à la vie de famille, du deuil de son épouse à la conversion au protestantisme.

Ce livre est avant tout un vibrant hommage à son épouse Cécile qui a illuminé sa vie avant de disparaître bien trop tôt. C'est un récit d'amour pour la famille, les autres, le monde et avant tout une femme merveilleuse.

Extrait : « *Nous somme le samedi 18 février 2006. Il est deux heures du matin. Cécile a quitté cette vie il y a déjà plus de cinq mois. Réveillé après un premier sommeil, je n'arrive pas à me rendormir. L'esprit envahi par son souvenir et le désir de communiquer aux miens tout ce qui fait notre existence, je m'assois devant l'ordinateur, en écoutant Radio Classique, pour entamer ce récit. Quand nos routes se sont croisées, elle n'avait que 11 ans et moi, 28. Si j'ai gardé un assez bon souvenir de mes années passées avant cette rencontre, je ne peux pas, faute d'éléments, raconter à mes enfants et petits enfants, ce que fut la vie de Cécile avant que je ne la connaisse. Je le regrette beaucoup, pour moi comme pour eux. Elle n'en a confié occasionnellement que quelques bribes.* »

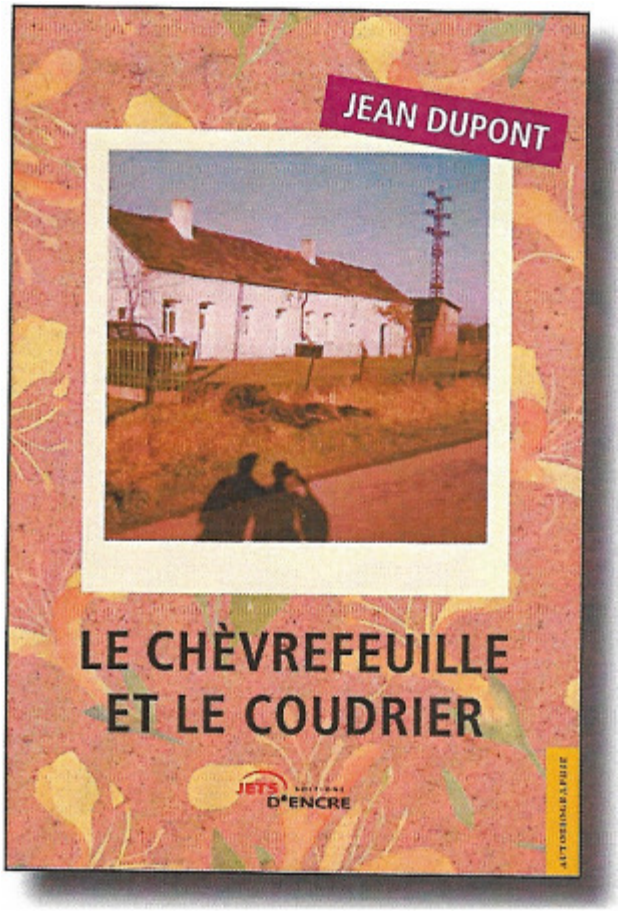

Editions Jets d'Encre
362 pages - 25,30€ -15,6x23,4 cm
ISBN : 978-2-35523-117-9

Production d'eau plus douce
Un déploiement en quatre vagues

Le Valenciennois est desservi en eau par trois unités principales de production, situées à Vicq, Thiant/Bouchain et Wandignies.

Afin de distribuer de l'eau plus douce à l'ensemble du territoire, des équipements complémentaires vont être installés sur ces 3 unités de production sur une période allant de septembre 2019 à l'été 2022.

Que signifie « Distribution partielle » sur les cartes ?

Le réseau qui distribue le Valenciennois est entièrement connecté. La distribution partielle signifie que votre commune est alimentée par 2 ou 3 unités de production différentes, qui sont sollicitées en fonction des besoins en eau.

Comme les installations de traitement du calcaire sont déployées sur 3 ans, vous pouvez avoir de l'eau adoucie à certains moments et l'eau non encore adoucie à d'autres, voire un mélange de ces 2 eaux tant que toutes les installations de traitement du calcaire des zones qui desservent votre commune ne sont pas encore en service.

En mars 2021, 100% de l'eau sera adoucie sur 20 des 25 communes du territoire.

En 2022, ce sera au tour de Condé, Vieux-Condé, Fresnes sur Escaut, Hergnies et Escautpont d'être reliées à l'unité de traitement de Vicq. A cette date, 100% des 25 communes bénéficieront de l'eau plus douce, la même qu'aujourd'hui, mais en mieux !

Aubry du Hainaut bénéficiera d'une eau plus douce fin 2020.

Le 20 septembre 2019 a eu lieu la mise en service de la première unité de traitement du calcaire de l'eau de l'agglomération de Valenciennes, par Suez et le Syndicat des eaux du Valenciennois à Thiant.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Valenciennes Métropole (PLUi)

Valenciennes Métropole a convié le public à différentes réunions d'échange sur le PLUi en ce début de mois de juillet 2019. Ces réunions ont porté essentiellement sur les orientations et règles générales de ce document de planification urbaine qui concerne toutes les communes de l'agglomération.

Plus particulièrement, le PLUi se substituera à terme au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubry du Hainaut.

Le travail de conception du PLUi se prolongera au cours des prochains mois et l'agglomération le soumettra à l'enquête publique en 2020.

Plus d'informations sur le site de Valenciennes Métropole rubrique:
>Notre action
>Dessiner l'agglomération de demain
> Planification territoriale
> PLUi

Aubry
partenaire des énergies renouvelables

Depuis quelques mois, la commune d'Aubry du Hainaut est partenaire du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) « Panier de Quintine » situé à Bellaing et représenté par Guillaume (habitant d'Aubry du Hainaut), Rémi et Dominique Boucher qui ont répondu favorablement à la proposition de la commune d'apporter gratuitement les déchets végétaux des tontes effectuées par les ouvriers communaux, réduisant ainsi les distances de transport et permettant la valorisation énergétique de ces déchets.

Installations de méthanisation du GAEC du Panier de Quintine à Bellaing
photo Frédéric Douard

Le GAEC spécialisé dans la polyculture, l'élevage laitier, l'engraissement bovin et la culture de fraises a mis en œuvre un méthaniseur pour valoriser les déchets organiques.

Les trois exploitants souhaitaient diversifier leur activité en développant une unité de méthanisation permettant la valorisation des effluents de l'exploitation et des matières organiques produites à proximité (fumier équin, sous-produits de céréales, tontes de pelouse, …) et la production d'un biogaz valorisé en électricité renouvelable et en chaleur.

Ce méthaniseur représente ainsi un gisement de 5400 tonnes annuelles de matière organique permettant la production de 530 000 m3 de biogaz. Via un dispositif de cogénération il permet la production de 1200MWh d'énergie électrique en totalité réinjectées dans le réseau électrique et donc revendues à ERDF et 1112 MWh d'énergie thermique réutilisées dans les activités de l'exploitation via la création d'un réseau de chaleur.

Sur le plan environnemental, ce projet représente une économie de 690 MWh de chaleur et permet une réduction de 605 tonnes de CO2 par an.

Taxes Locales

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances 2018.

Ainsi depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour 80 % des Français et disparaît en 2020. Plus de la moitié des foyers aubrysiens sont concernés.

En 2019, si votre revenu fiscal de référence ne dépasse pas les plafonds fixés par la loi, vous pourrez bénéficier d'un dégrèvement de 65 %.

Pour savoir si vous êtes éligible, voir le simulateur sur le site : impots.gouv.fr.

Pour mémoire :

Le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale fixée par l'État et taux votés par les collectivités territoriales.

La taxe d'habitation est calculée sur la valeur locative nette.

La valeur locative nette est égale à la valeur locative cadastrale du local diminuée, s'il s'agit de votre résidence principale, d'abattements obligatoires (pour charges de famille) ou facultatifs (en fonction du revenu, d'un handicap ou d'une invalidité…).

A savoir : le taux de la taxe d'habitation voté par le conseil municipal d'Aubry du Hainaut est identique en 2019 à celui de 2017, **soit 14,77**.

Sur cette valeur locative nette, s'appliquent **les taux votés par la commune et éventuellement par l'intercommunalité** ou calculés par l'administration pour les syndicats intercommunaux, les taxes spéciales d'équipement et la taxe GEMAPI.

La loi précise que si la collectivité a voté une hausse du taux de la taxe d'habitation en 2018 ou en 2019, le dégrèvement est calculé en fonction du taux de 2017.

A noter que le dégrèvement est accordé automatiquement aux contribuables qui peuvent en bénéficier.

Modification de l'antenne relais Orange

ORANGE France envisage de modifier son antenne relais de radiotéléphonie située au 41 Rue Pierre Brossolette pour offrir de nouveaux services à ses abonnés.

Un dossier d'information établi en vertu des accords pris entre l'Association des Maires de France et des Opérateurs de Radiotéléphonie est consultable en mairie.

Déneigement

Conformément aux réglementations nationales et locales, les riverains doivent prendre en charge le déneigement devant chez eux. Ce rôle ne revient donc pas aux services de la commune. C'est un arrêté inter-préfectoral qui encadre cette pratique.

Qui déneige ?

Selon l'arrêté inter-préfectoral du 27 octobre 1937, ce sont les occupants qui sont chargés de déneiger et d'enlever la glace devant le bâtiment. Cela concerne aussi bien les immeubles publics que privés.

Sont donc tenues par cette obligation toutes les personnes qui ont un accès sur la voie publique, quel que soit leur statut. Ainsi par exemple, l'arrêté s'adresse aux :

- propriétaires,
- locataires,
- gérants de commerces,
- occupants à titre gracieux…

L'obligation

L'arrêté inter-préfectoral fixe le cadre de l'obligation. Selon cette norme, les occupants doivent déneiger et enlever la glace sur le trottoir devant leur bâtiment. La profondeur sur laquelle l'occupant doit intervenir est aussi prévue par le texte.

Si ce trottoir est large de 4 mètres au maximum, l'occupant doit déneiger la totalité du trottoir. Si la largeur est supérieure à 4 mètres, l'obligation se limite à ces 4 mètres.

Les contre-allées et les portes cochères sont aussi concernées par cette obligation.

Le déneigement doit intervenir rapidement, au plus tard à 19 heures après la fin des chutes de neige si elles ont lieu avant, ou 8 heures le lendemain, si l'épisode neigeux a lieu après 19 heures.

La neige déblayée ne doit pas être entassée. Elle doit être jetée à la volée sur la chaussée.

La technique

Pour déneiger il faut racler et balayer la neige. Pour éviter que le verglas provoque un accident, le trottoir doit être salé.

Attention : *Le salage est interdit lorsque le trottoir est planté d'arbres. Dans ce cas, on a recours aux cendres, sciure, ou au sable.*

L'obligation ne se borne pas au déneigement, il faut aussi retirer la glace. Elle doit être cassée sur les trottoirs, retirée des descentes d'eau pluviale, et des bords de toitures.

Attention au Monoxyde de Carbone

Qu'est ce que le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi:

- Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations.
- Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant les période de chauffage.
- Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion.
- Ne jamais placer un groupe électrogène dans un lieu fermé.
- Assurez vous de la bonne installation et du fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service.
- Exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur pour les appareils à gaz.

Que faire si on soupçonne une intoxication?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Évacuez au plus vite
- Appelez les secours :
  - 112 : Numéro unique d'urgence européen
  - 18 : Sapeurs pompiers
  - 15 : Samu

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Sites d'informations:

http://inpes.sante.fr
http://sante.gouv.fr
http://prevention-maison.fr
http://invs.sante.fr
http://developpement-durable.gouv.fr
http://logement.gouv.fr

Entretien des fils d'eau et fossés

Tout propriétaire riverain d'un fossé doit le maintenir en bon état de fonctionnement afin de lui permettre d'assurer l'écoulement des eaux pluviales en respectant des principes qui contribuent à la qualité de l'eau et des espèces.

Le propriétaire riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux :

tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété (article 640 du Code Civil). Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés.

Le propriétaire riverain doit entretenir son fossé régulièrement

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci, à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et, de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement). Des précautions sont donc à prendre lors des opérations de nettoyage pour ne pas altérer la qualité des cours d'eau en aval.

Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à parts égales entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté (article 666 et 667 du Code Civil).

Les opérations d'entretien à mener sont:

- le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements au minimum deux fois par an (au début du printemps et de l'hiver)
- l'enlèvement des amas de terre, sable, cailloux, ... et le nettoyage des ouvrages de franchissement au minimum deux fois par an (au début du printemps et de l'hiver), afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques
- le fauchage des berges de fossés avec enlèvement des résidus en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore,
- l'élagage des branches basses et pendantes en automne,
- le nettoyage du fossé par tronçons tous les 5 à 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales

Matériel Nécessaire:	Ce qu'il faut absolument éviter/ Ce qui est INTERDIT :
– Râteau à feuilles, voir aspirateur souffleur /broyeur portable pour le ramassage des feuilles – Débroussailleuse pour le fauchage – Sécateur voir tronçonneuse pour l'élagage – Bêche plate pour le curage – Equipements de protection individuelle : casque, lunettes de protection, chaussures de sécurité	– Rectifier ou recalibrer le fossé lors du nettoyage (pas de surcreusement par rapport au fond initial), – Est interdit le désherbage chimique en deçà de la distance indiquée sur l'étiquette du produit et à défaut à moins de 5 mètres d'un point d'eau (arrêté du 12 Septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du Code Rural), – Est interdit de décaper la couche superficielle du sol – Est interdit le dépôt des résidus de nettoyage sur les berges des fossés

Annuaire des associations sportives

Club de Danses
Président : M. DENYS
Contact : 03 27 45 29 70
georget.denys-dufour@orange.fr

Club Moto CD13
Président : M. BOEZ
motoclub.cd13@orange.fr

Colombe Aubrysienne
Président : M. COCHON
Contact : 06 01 71 43 64
bibou59494@live.fr

Combat Fitness
Présidente : Mme DOUCARE
Contact : 06 34 87 50 37
petula59000@hotmail.fr

Ecole des Gardiens de But
Président : M. PRUVOST
Contact : 06 19 03 72 64
jean-pierre.pruvost5@orange.fr

Entre…Chats 3
Présidente : Mme FAZZINO
Contact : 06 99 56 54 63
rosario.fazzino@club-internet.fr

Football Loisirs
Président : M. FILMOTTE
Contact : 06 79 56 36 57
m.filmotte@gmail.com

Goshin-Do
Président : M. ZAKRZEWSKI
Contact : 06 73 18 31 59
sandiez@live.fr

Gym'Activ
Président : M. BURETTE
Contact : 06 16 46 73 99
fburette@sfr.fr

H.A.C.L.E.
Président : M. CHARPENTIER
Contact : 06 27 48 46 01
haclefoot@gmail.com

Judo Club
Président : M. MERCIER
judoapfdta@gmail.com

Team Xtrem Fight France
Président : M. BEDUIN
Contact : 06 22 53 26 43
teamxff@netcourrier.com

Annuaire des associations culturelles

Anciens Combattants
Président : M. LASSAL
Contact : 03 74 23 21 04

A.P.R.E.P.A
Président : M. GELINET
lasso.aprepa@orange.fr

Ecole Aubry
Président :
Contact :

Chevalets du Hainaut
Président : M. RINGOT
Contact : 03 27 29 51 91

Chorale « Vivre et Chanter »
Présidente : Mme PINOIT
Contact : 03 27 41 31 90
etoile.pinoit@orange.fr

Club d'activités féminines
Présidente : Mme DIRSON
Contact : 03 27 30 12 77
sonialemaire@free.fr

Club des Mazingues
Président : M. GOURMEZ
Contact : 03 27 47 09 20
jacques.gourmez@orange.fr
Section Scrabble :
Mme MALLET
06 82 13 25 82

Frogs & Brits
Président : M. KRYSZTOFF
Contact : 07 77 34 87 58
frogsandbrits@free.fr

Hobbies du Hainaut
Président : M. DUSART
Contact : 06 12 98 90 33
hobbieduhainaut@gmail.com

Les amis du centre de Loisirs
Prés. : Mlle NABAIS-MORENO
Contact : N.C.

Les amis réunis de la chapelle Malplaquet
Président : M. MAILLARD
Contact : N.C.

Les épicuriens
Président : M. LECOSSIER
Contact : N.C.

Les jardins de l'Orée du Bois
Président : M. PETY
Contact : N.C.

Les marmites bavardes
Président : M. KRYSZTOFF
Contact : 07 77 34 87 58
frogsandbrits@free.fr

Nord Solidarité:
M. BERTIAUX
Contact : 06 76 35 57 04

Nouveau Théâtre Aubrysien
Présidente : Mme DERQUENNE
Contact : 06 10 18 29 79
michelderquenne@wanadoo.fr

Un Monde en fête
Président : M. DENYS
Contact :
unmondeenfete@gmail.com

Infos Pratiques

Sur Aubry-Du-Hainaut

Mairie
Tél : 03 27 28 13 81 / Fax : 03 27 28 13 82
49, rue Henri Maurice
Site: http://www.aubryduhainaut.fr/

Service Jeunesse/Accueil de Loisirs
Tél : 03 27 28 13 86
49, rue Henri Maurice
Courriel : lb.aubryduhainaut@orange.fr

Cabinet médical de l'Aubier
Médecins généralistes :
tél/fax : 03 27 41 89 02
BRISVILLE Anne-Marie
HEVIN Frédéric
REMUHS François
MAGNIER Amélie
HAMADACHE Sophie

Kinésithérapeutes:
tél : 03 27 45 36 80
WOJTKO Laurent
GLASSET Julie

Chirurgien Dentiste
Tél : 03 27 33 79 26
LOCOJE Marie Odile

Pédicure-Podologue
Tél :03 27 42 96 54
BIREMBAUT-CARLIER Frédérique

Kinésithérapeute - Ostéopathe
Tél : 03 27 43 90 54
DUBUS Nicolas

Infirmières
FRASZCZAK Laurence 06 88 07 23 91
VANDERBERG Audrey 06 22 41 62 06

AFG Sessad Alissa
Rue du Moulin
Tél : 03 27 43 90 54

ASRL Foyer Notre Dame
Rue Henri Maurice
Tél : 03 27 46 47 56

Ecole publique mixte
Directeur Mme HAUTECOEUR
Tél: 03 27 28 13 80

Petite Enfance
RIPESE
10, rue Gustave DELORY 59135 Wallers-Aremberg
Tél/fax: 03.27.19.19.30/03.27.35.29.24
mail : ripese@neuf.fr

L'îl Ô marmots - crèche d'éveil
61, rue Henri Maurice
Tél:03.27.34.70.26
mail : lilo.marmots@gmail.com

Sur Petite Forêt

Protection Maternelle Infantile
(tél : 03 27 29 12 95)
1 Résidence Venise
ZAC Duclos—Petite - Forêt

Pharmacies
Pharmacie LAIGNEL (tél : 03 27 46 03 05)
18, rue Jules Ferry Petite - Forêt

Pharmacie DOURIEZ (tél : 03 27 29 49 93)
8, rue Hyacinthe Mars - Petite - Forêt

La Poste
(tél : 03 27 28 34 70)
165, rue Jean Jaurès—Petite - Forêt
Ouverture:
du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
le samedi : 08h30 - 12h00

Numéros d'urgence

Pompiers : 18
Police/Gendarm. : 17- urgences seulement
SAMU : 15
Numéro d'urgence Européen : 112
GDF (sécurité - dépannage): 03 27 36 90 60
EDF (sécurité - dépannage) : 08 10 33 35 59

Sites Internet utiles

http://www.aubryduhainaut.fr
https://www.facebook.com/Aubry-du-Hainaut-1675979572678151/
http://www.valenciennes-metropole.fr
http://www.ville-valenciennes.fr
http://www.nord.pref.gouv.fr
http://www.chateau-aubry.com
http://www.transvilles.com
http://www.pole-emploi.fr
http://www.caf.fr

Agenda 2ème semestre 2019

Octobre : 6 octobre : Trois chorales chantent pour les enfants de Tchernobyl

13 octobre : Salon du mariage au « Château d'Aubry »

14 au 19 octobre : Semaine bleue

21 au 25 : Accueil de loisirs d'automne

27 octobre : Passage à l'heure d'Hiver

27 octobre : Thé dansant par le « club de danses d'Aubry »

Novembre: 4 novembre : Dernier jour de ramassage des déchets verts

11 novembre : Commémoration de l'armistice 14-18

23-24 novembre : Flâneries de Noël par un « un monde en Fête »

Décembre : 11 décembre : Goûter des aînés

18 décembre : Remise des colis de Noël des enfants extérieurs

Janvier : 10 janvier : Cérémonie de présentation des vœux du Maire

Et encore de nombreux évènements dans le cadre des activités associatives dont les dates ne sont pas connues à ce jour….

Retrouver les informations concernant le municipalité et les manifestations

sur le site et le facebook de la Mairie :

http://www.aubryduhainaut.fr

https://www.facebook.com/Aubry-du-Hainaut-1675979572678151/